



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 92224

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les crédits alloués par l'État aux missions locales. Il désire savoir si ces crédits seront reconduits en 2011 à la même hauteur qu'en 2010.

Texte de la réponse

Le soutien de l'État en faveur de ces missions locales ne faiblira pas. Le secrétaire d'État à l'emploi l'a confirmé lors de la dernière journée nationale des missions locales qui s'est tenue à Bercy le 30 septembre dernier, avec la signature d'un protocole avec l'ensemble des associations d'élus, Association des maires de France, Assemblée des départements de France, Association des régions de France, cofinanceuses avec l'État des missions locales. Dans le cadre de ce protocole, l'État s'engage à ce que les financements de la mission emploi en direction des missions locales soient maintenus dans le PLF 2011. Néanmoins, ce maintien des crédits doit à l'évidence être une incitation à rechercher la performance maximale de chaque mission locale au profit des jeunes accompagnés. Le renforcement continu par l'État des moyens des missions locales - à travers l'ouverture de la prescription des contrats aidés, une cotraitance renouvelée en 2010 avec Pôle emploi, ainsi que le choix de poursuivre au-delà des cinq ans initialement prévus dans le programme contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) - témoigne de ce rôle de « pivot » joué par les missions locales pour accompagner les jeunes vers l'accès à l'emploi. Dans ce cadre, le renforcement temporaire, effectué par le programme relance en 2010, constituait une réponse à la crise exceptionnelle traversée par le pays, dont les jeunes sont parmi les premières victimes. Dix réunions interrégionales avec les présidents et directeurs des missions locales ont été organisées par l'Union nationale des missions locales (UNML) et le Conseil national des missions locales (CNML), avec la participation des services du ministère chargé de l'emploi entre avril et juin 2010, pour accompagner le déploiement de cet effort exceptionnel. Il va de soi que ces dix réunions avec l'ensemble des missions locales du territoire ont permis de rappeler le caractère non reconductible des crédits du plan de relance - ce qui est le cas de l'ensemble des crédits de la mission relance. Les moyens pérennes des missions locales les mettent en situation de tenir toute leur place au sein du service public de l'emploi, ainsi que vient de le souligner avec force un récent rapport de l'inspection générale des finances.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92224

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11885

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12884